

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02463
Numéro SIREN : 503 572 844
Nom ou dénomination : A.D.R. AGENCEMENT DECORATION RICHARD

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2021 sous le numéro de dépôt 1066

A.D.R. AGENCEMENT DECORATION RICHARD

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150 000 Euros**

**Siège social : 11 rue Lavoisier
93100 MONTREUIL**

503 572 844 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} janvier, à 15 heures 30,

Les actionnaires de la société A.D.R. AGENCEMENT DECORATION RICHARD, Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 € divisé en 75 000 actions de 20 € se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Monsieur Richard SANDOZ préside l'assemblée en sa qualité de président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivant :

- Les lettres de convocation,
- rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il déclare que les documents prévus par la loi ont été adressés et également tenus à la disposition des associés pendant les quinze jours ayant précédé la réunion.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de l'actuel Président
- Nomination d'un nouveau Président
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance donne ensuite lecture des rapports, puis il déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du courrier de démission de Monsieur Richard SANDOZ de son poste de Président, prend acte de sa décision et lui donne quitus pour son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision précédente, l'assemblée des associés décide de nommer Monsieur José FERT, de nationalité française, né le 01/06/1970 à Paris, demeurant 3 rue ROGER BISSIERE 75020 Paris : au poste de Président à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur José FERT, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction, incompatibilité ou déchéance de nature à lui interdire d'exercer ses fonctions.

Monsieur José FERT, remplira ses fonctions dans les conditions prévues par les dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tout dépôt toutes formalités et publicités légales inhérentes aux décisions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

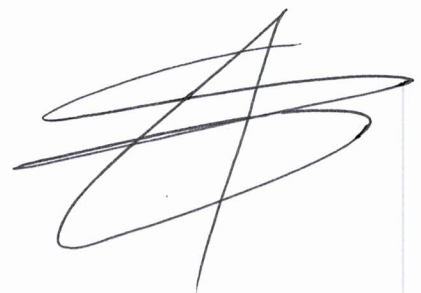
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

José FERT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. FERT', with a long horizontal stroke extending to the left.

Richard SANDOZ

A stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.